



MERCUROL

*Cœur du Pays de l'Hermitage*

## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de MERCUROL

Séance du 16 novembre 2015

---

Présents : BRUNET Michel, BLAISE Véronique, FAURE Christophe, GUIBERT Annie, FLEURET Alain, BARRE Sylvie, DEBEAUX Laetitia, DESSITE Alain, GUILLAUME Stéphanie, MARTINOT Perrine, MICHELAS Sébastien, PONTON Agnès, RABEYRIN Robert, TROUILLET Vanessa, VERSCHEURE Philippe, VESCOVI Jean-Marc, GIOVANE Caroline.

Excusés : ACHARD Arnaud pouvoir à DESSITE Alain, RIOUX Serge pouvoir à GIOVANE Caroline.

Secrétaire de séance : DEBEAUX Laetitia

---

Une minute de silence est observée en hommage aux nombreuses victimes des attentats de Paris du vendredi 13 novembre 2015.

Le compte-rendu du conseil municipal du 19 octobre 2015 est approuvé.

### **ADOPTION DES AGENDAS D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (AD'AP)**

Le conseil approuve à l'unanimité les agendas d'accessibilité déposés pour mettre en conformité les locaux suivants : Mairie, Toilettes Publiques de la place de la République, Bibliothèque, Maison des associations, Eglise, Groupe scolaire, cantine et algéco, Ecole des Chassis, Gymnase Marcel Banc, Espace Eden, Boulangerie, Bar Multiservices, cimetière.

L'Agenda d'Accessibilité Programmée permet à tout gestionnaire/propriétaire d'établissement recevant du public et d'installation ouverte au public de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son établissement après le 1er janvier 2015. Il correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé, de les financer et de respecter les règles d'accessibilité.

### **HERMITAGE-TOURNONAIS COMMUNAUTE DE COMMUNES – ADHESION AU SERVICE MUTUALISE D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME POUR LA PERIODE 2016-2018**

Le conseil décide à l'unanimité d'adhérer au service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme créé par Hermitage-Tournonais Communauté de Communes pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour l'instruction des autorisations d'urbanisme suivantes :

	Tarif à l'unité
Permis de construire	180 €
Permis de démolir	140 €
Permis d'aménager	220 €
Déclarations Préalables	130 €
Certificats d'urbanisme article L.410-1a du code de l'urbanisme	20 €
Certificats d'urbanisme article L.410-1b du code de l'urbanisme	70 €

## **CREATION DE LA COMMUNE NOUVELLE MERCUROL VEAUNES ET APPROBATION DE LA CHARTE FONDATRICE**

Un projet de charte de la Commune Nouvelle a été rédigé en concertation avec les deux communes fondatrices. Son objet est de rappeler l'esprit qui anime les élus fondateurs ainsi que les principes fondamentaux qui doivent s'imposer aux élus qui seront en charge de la gouvernance tant de la Commune Nouvelle que de la commune déléguée de Veaunes. Cette charte aura valeur d'engagement moral pour les élus de la Commune Nouvelle.

L'enjeu est de construire une Commune Nouvelle bâtie sur un rapprochement équitable des deux communes fondatrices tout en préservant l'identité et les spécificités de nos villages et hameaux, au bénéfice d'une commune offrant les meilleurs services à ses habitants dans le respect d'une bonne gestion des deniers publics.

Le conseil décide, à l'unanimité la création, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, d'une Commune Nouvelle, dont le nom sera « Mercurol-Veaunes », par regroupement des communes de Mercurol et Veaunes, représentant 2 571 habitants. Le siège sera domicilié à l'adresse suivante : 1 place de la République (mairie actuelle de Mercurol).

Considérant la proximité entre nos deux communes, seule la commune de Veaunes a vocation à devenir commune déléguée.

A compter de sa création et jusqu'au renouvellement des conseils municipaux, la Commune Nouvelle sera administrée par un conseil municipal composé de l'ensemble des conseillers municipaux actuels des communes de Mercurol et Veaunes, élus en mars 2014.

(Retrouvez le texte intégral de la charte sur le site internet [www.mercurol.fr](http://www.mercurol.fr))

### **EAUX DE LA VEAUNE – RAPPORT D'ACTIVITE**

Le rapport d'activité est à la disposition des conseillers.

### **PUBLICITE BULLETIN MUNICIPAL - TARIFS**

Le conseil décide, avec 18 voix pour et une abstention (P. VERSCHEURE) de procéder à la révision des tarifs des encarts publicitaires en incluant une nouvelle dimension de pavé. Certains annonceurs souhaitant insérer des publicités plus grandes.

Les nouveaux tarifs de la publicité à insérer dans le Bulletin Municipal de la Commune applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 sont fixés ainsi :

Nombre de parution annuelle	Dimension du pavé publicitaire	Tarif
2	8,5 x 3,5 cm	70 €
1		35 €
2	8,5 x 7,5 cm	130 €
1		65 €

### **BUDGET PRIMITIF 2015 – DECISION MODIFICATIVE N°2**

Crédits à ouvrir :

Pour l'article 64131 « Personnel non titulaire » : +25 000,00 €

Crédits à réduire :

Sur article 61523 «Voies et réseaux » : - 2 000,00 €

Sur article 61522 «Bâtiments » : - 8 000,00 €

Sur article 60621 «Combustibles » : - 15 000,00 €

### **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – MERCUROL VEAUNES ANIMATION**

Sept associations de Mercurol ont confectionné des chars pour le défilé de la fête du vin blanc.

Dans le but d'apporter un soutien à celles-ci, comme les années précédentes, le conseil décide à l'unanimité, le versement d'une subvention de 300 € à chacune d'entre elles ayant réalisé un char. Cette somme sera versée à Mercurol Veaunes Animation qui la redistribuera à chaque association concernée.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21h15.